# - VILLE D'AVIGNON -

Conseil Municipal du : 27 novembre 2014

Compte rendu analytique de la séance, en application des dispositions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

# ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

Mme le Maire, Présidente,

M. GONTARD, Mme BELAÏDI, M. CASTELLI, Mme BUGEON, M. FOURNIER, Mme LAGRANGE, M. CERVANTES, Mme REZOUALI, M. PEYRE, Mme ABEL RODET, M. GIORGIS, Mme PORTEFAIX, M. MONTAIGNAC, Mme GAGNIARD, M. BORBA DA COSTA, Mme GAILLARDET, M. YEMMOUNI, M. EL KHATMI, Mme CLAVEL, Adjoints au Maire,

M. MATHIEU, Mme LAMOUROUX, Mme LICHIERE, M. ROCCI, M. BLUY, M. GROS, Mme MAZARI - ALLEL, M. BELHADJ, M. FERREIRA, Mme BOUHASSANE, Mme CROYET, M. DELAHAYE, M. MARTINEZ - TOCABENS, Mme HADDAOUI, M. AUDOYER GONZALEZ, Mme MAS, M. GLEMOT, Mme GOILLIOT - XICLUNA, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, M. LOTTIAUX, Mme RIGAULT, Mme LOUARD, Mme DUPRAT, Conseillers Municipaux.

# **ETAIENT REPRESENTES:**

M. HERMELIN par Mme LAGRANGE
Mme ROZENBLIT par M. PEYRE
M. VAUTE par Mme GOILLIOT - XICLUNA
M. MARCUCCI par Mme DUPRAT
M. PALY par Mme LOUARD

# **ETAIT ABSENTE:**

Mme MOREL

# XXX

Mme LEFEVRE, représentée jusqu'alors par M. GONTARD, entre en séance au cours des débats relatifs au rapport n°1.

Mme LABROT, jusqu'alors représentée par M. FOURNIER, rejoint l'assemblée pendant la présentation du rapport n°2.

Mme LAMOUROUX se retire après le vote du rapport n°7.

M. PEYRE quitte la salle pendant la présentation du rapport n°12 puis regagne la séance avant le vote du rapport n°16.

Mmes LEFEVRE et REZOUALI se retirent après le vote du rapport n°16 puis reviennent en séance au cours des débats relatifs au rapport n°20.

MM. GONTARD, MONTAIGNAC et BELHADJ s'absentent après le vote du rapport n°17 puis regagnent l'assemblée au cours de la présentation du rapport n°20.

XXX

La séance est ouverte à 18h05 par Mme le Maire, Présidente.

XXX

M. MARTINEZ TOCABENS est désigné comme Secrétaire de Séance.

XXX

Le compte-rendu analytique de la précédente séance du **29 octobre 2014** est **ADOPTE**.

XXX

- 1 INTERCOMMUNALITÉ: Reconnaissance par le Grand Avignon de l'intérêt communautaire de la Gare Routière d'Avignon au titre de la compétence aménagement de l'espace Avis favorable de principe. Mme Cécile HELLE, Présidente. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:
- DONNE un avis favorable de principe à la décision du Grand Avignon de reconnaître d'intérêt communautaire la Gare Routière d'Avignon à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015,
- **CONFIRME** son engagement forfaitaire annuel de 40 000 € pour le fonctionnement de ladite gare,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- 2 INTERCOMMUNALITÉ: Transfert de la compétence « Création aménagement, entretien et gestion d'une aire de grand passage des gens du voyage ».. Mme Cécile HELLE, Présidente. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:
- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur le transfert de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion d'une aire de grand passage des gens du voyage » à la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) déléguée à signer toute pièce à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.
- **ADOPTE** Se sont abstenus : Mme LOUARD, M. PALY représenté par Mme LOUARD.

- <u>3 HABITAT SOCIAL : Office Public de l'Habitat (OPH) de la Ville d'Avignon Changement de la collectivité territoriale de rattachement.</u> Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**
- **APPROUVE** le principe de transférer le rattachement de l'O.P.H de la ville d'Avignon à la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué (e) à signer tout acte et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- 4 FINANCES: Contractualisation entre la Ville d'Avignon et le Département de Vaucluse Modification de l'avenant 2013 à la contractualisation départementale 2012/2014. Mme Cécile HELLE, Présidente. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:
- **SOLLICITE** le Conseil Général de Vaucluse pour une modification de l'avenant 2013 à la contractualisation 2012-2014 entre le Département de Vaucluse et la Ville,
- **DECIDE** de proposer dans ce cadre de l'amélioration thermique de l'école Sainte Catherine et l'extension de l'école maternelle de la Trillade,
- **VALIDE** les deux plans de financement correspondants,
- **IMPUTE** la recette au compte 1323,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu (e) Délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.
- ADOPTE -
- <u>5 VIE ASSOCIATIVE</u>: Charte de la Vie Associative Adoption.. Mme Chantal LAMOUROUX, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**:
- **ADOPTE** la charte de la Vie Associative,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **ADOPTE** Se sont abstenus : Mme GOILLOT-XICLUNA, M. VAUTE représenté par Mme GOILLOT-XICLUNA, M. MARCUCCI représenté par Mme DUPRAT, Mme LOUARD, Mme DUPRAT, M. PALY représenté par Mme LOUARD.
- <u>24 ENVIRONNEMENT SANTÉ PUBLIQUE : Surveillance de la qualité de l'air intérieur Convention à intervenir avec le CCAS concernant les crèches "L'Ile aux trésors" et "Do Ré Mi".</u> Mme Chantal LAMOUROUX, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**
- **APPROUVE** les termes de la convention relative à la surveillance de la qualité de l'air intérieur des établissements recevant du public et accueillant des enfants de moins de 6 ans entre la Ville et le C.C.A.S..
- **IMPUTE** la dépense sur le compte 617, fonction 12,
- AUTORISE Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- 6 FINANCES : Admission en non valeur de produits irrécouvrables afférents à des titres de recettes émis sur exercices antérieurs et courant. M. Joël PEYRE, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- **ACCEPTE** l'admission des créances en non valeur, présentée par le comptable municipal telle qu'arrêtée sur les listes en date des 16/09/14, 24/09/14 et 27/10/14 pour un montant de 50.184,69 €.
- **IMPUTE** la dépense considérée : Sur les crédits inscrits, et complémentaires à inscrire, au chapitre 65, compte 6541, exercice 2014, du budget principal pour un montant de 49.946,61 € ; Sur les crédits inscrits au chapitre 65, compte 6541, exercice 2014, du budget annexe de la chambre funéraire pour un montant de 106,52 € ; Sur les crédits à inscrire au chapitre 65, compte 6541, exercice 2014, du budget annexe des baux pour un montant de 131,56 €.
- AUTORISE Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.
- ADOPTE -
- 7 FINANCES BUDGET : Exécution du Budget 2014 Décision modificative n°1.. M. Joël PEYRE, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- ADOPTE les modifications budgétaires prévues,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à exécuter le budget dans la limite des crédits votés.
- **ADOPTE** Ont voté contre : Mme GOILLOT-XICLUNA, M. VAUTE représenté par Mme GOILLOT-XICLUNA, M. MARCUCCI représenté par Mme DUPRAT, Mme DUPRAT.
- 8 FINANCES BUDGET : Exécution du budget 2014 Attribution de subventions aux associations non conventionnées et au Groupement d'Intérêt Public "Conseil Départemental d'Accès au Droit" d'AVIGNON. M. Joël PEYRE, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- ACCORDE aux associations non conventionnées l'attribution de subventions par imputation directe au chapitre 65 compte 65748 pour un total de 32 226,00 €.
- IMPUTE la dépense au chapitre 65 compte 65748
- ACCORDE une subvention au Conseil Départemental d'Accès au Droit pour un montant total de 500 €
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 compte 65737
- AUTORISE Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.
- ADOPTE -

- 9 PERSONNEL : Modification des emplois contractuels créés pour répondre à un accroissement temporaire d'activité dans le cadre de l'expérimentation de la réforme des rythmes scolaires pour l'année scolaire 2014/2015. M. Joël PEYRE, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- **AUTORISE** les modifications du temps de travail suivantes : le temps de travail des animateurs ALSH du périscolaire, qui assurent également les fonctions d'animateur au centre de loisirs de Châteauneuf de Gadagne durant les mercredis et petites vacances scolaires, initialement prévu pour 1002 Heures sur 10 mois est porté à 1216 Heures (soit + 214 Heures) ; le temps de travail des médiateurs culturels du périscolaire initialement prévu pour 432 Heures sur 10 mois est porté à 564 Heures (soit + 132 Heures),
- **AUTORISE** la création de quatre postes à temps non complet pour 432 Heures sur 10 mois d'animateurs Assistants de Vie Scolaire (A.V.S.) assurant l'accompagnement d'enfants porteurs de handicap,
- **FIXE** le montant de la rémunération des animateurs A.V.S. sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint d'Animation,
- IMPUTE la dépense correspondante au chapitre 012 du budget de l'exercice 2014,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu (e) délégué (e) à signer les contrats de recrutement pour les animateurs A.V.S. jusqu'aux vacances scolaires d'été.
- **ADOPTE** Se sont abstenus : Mme LOUARD, M. PALY représenté par Mme LOUARD.
- <u>10 PERSONNEL : Recensement de la population 2015.</u> M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**
- **DECIDE** de l'ouverture de 20 postes d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe non titulaires (cette mission pouvant être assurée en interne par des agents titulaires) et d'un poste d'adjoint au coordonnateur non titulaire, à temps complet sur le grade de rédacteur.
- **AUTORISE** la nomination du coordonnateur chargé du pilotage des opérations,
- **FIXE** les conditions de rémunération des agents recenseurs titulaires et non titulaires telles que définies ci-dessus,
- **FIXE** le montant de la prime allouée à l'ensemble des agents recenseurs titulaires et non titulaires tel que défini ci-dessus,
- IMPUTE la dépense correspondante au chapitre 012 du budget principal,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e), à signer les contrats de recrutements des agents non titulaires et à désigner par arrêté, les personnes concourant à la préparation et à la réalisation des enquêtes de recensement.

- 11 PERSONNEL : Recrutement d'agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement saisonnier d'activité. M. Joël PEYRE, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- AUTORISE l'ouverture des postes détaillés dans l'annexe ci-jointe,
- **FIXE** la rémunération de ces agents sur la base de l'indice brut 330- indice majoré 316 pour le mois de décembre 2014 et à l'indice brut 340 indice majoré 321 pour le mois de janvier 2015, correspondant au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 3 de rémunération,
- IMPUTE la dépense correspondante au chapitre 012 du budget principal,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer les contrats de recrutement de ces agents non titulaires.

- 12 VIE ASSOCIATIVE CENTRES SOCIAUX LOISIRS : Avenants aux conventions d'objectifs du 5 février 2011 passées entre la Ville d'Avignon et les structures de proximité Autorisation de signer.. Mme Anne GAGNIARD, Rapportrice. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- ACCORDE les subventions complémentaires proposées au titre de l'année 2014 : Gestion MPT Champfleury : 1.298 € ; ESC Croix des Oiseaux : 2.566 €, Centre Social la Fenêtre : 1.238 €, Sports Loisirs Culture d'Orel : 891 €; Office de Gestion et d'Animation : 711 €; Centre Social l'Espélido : 1 651 €.
- IMPUTE ces dépenses sur la ligne budgétaire 65.8249.65748 Politique de la Ville.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer les avenants correspondants.

#### - ADOPTE -

- 13 VIE ASSOCIATIVE CENTRES SOCIAUX LOISIRS : Avenants aux conventions d'objectifs passées entre la Ville d'Avignon et diverses associations favorisant la réussite éducative Autorisation de signer. Mme Anne GAGNIARD, Rapportrice. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- ACCORDE, au titre de l'exercice 2014, les subventions proposées dans le cadre du dispositif CLAS 2014/2015 : Gestion MPT Champfleury : 2.500 € ; Animation du Territoire Ouest d'Avignon : 18 046 € ; ESC Croix des Oiseaux : 7.500 € ; Centre Social La Fenêtre : 11 830 € ; Sports Loisirs Culture d'Orel : 10.012 € ; Office de Gestion et d'Animation : 15 174 € ; Centre Social l'Espélido : 9.250 €.
- **IMPUTE** ces dépenses sur la ligne budgétaire 65.8249.65748 Politique de la Ville,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer les avenants correspondants.

- 14 VIE ASSOCIATIVE CENTRES SOCIAUX LOISIRS : Avenants aux conventions partenariales et avenants aux conventions d'objectifs bilatérales passées avec les structures de proximité agréées centre social pour financement de la fonction AGC Autorisation de signer. Mme Anne GAGNIARD, Rapportrice. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- ACCORDE les subventions complémentaires proposées au titre de l'AGC 2014 : Gestion MPT Champfleury : 441 €, Sports Loisirs Culture d'Orel : 441 €, Animation du Territoire Ouest d'Avignon : 1 129 €, ESC Croix des Oiseaux : 1 129 €; Centre Social La Fenêtre : 1 129 €; Centre social l'Espélido : 1 129 €,
- IMPUTE ces dépenses sur la ligne budgétaire 65.8249.65748 Politique de la Ville.
- AUTORISE Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer les avenants correspondants.

- 15 VIE ASSOCIATIVE CENTRES SOCIAUX LOISIRS : Avenants aux conventions passées entre la Ville d'Avignon et diverses associations concernant le financement de projets retenus dans le cadre de la programmation 2014 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) du Grand Avignon Autorisation de signer. M. Kader BELHADJ, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- ACCORDE au titre de l'année 2014, les subventions suivantes : Animation du Territoire Ouest d'Avignon : 20 000 € ; Semailles : 5 642 €.
- IMPUTE ces dépenses sur la ligne budgétaire 65.8249.65748 Politique de la Ville.
- AUTORISE Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer les avenants correspondants.

#### - ADOPTE -

- 16 ENERGIE : Partenariat avec Gaz Réseau Distribution France (GrDF) pour l'aide au raccordement au réseau de distribution de gaz naturel de 6 bâtiments municipaux Convention de partenariat à intervenir.. Mme Christine LAGRANGE, Rapportrice. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- ADOPTE le projet de convention de partenariat « Eco-conseil II» avec Grdf,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

#### - ADOPTE -

- 17 URBANISME CESSIONS : Cession à l'indivision CULTY-ETIENNE d'une fraction de 630 m² de la rue de la Garance au prix de 630 euros. Mme Christine LAGRANGE, Rapportrice. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- **DECIDE** de céder à l'indivision CULTY Françoise-ETIENNE Geneviève une fraction de 630 m² à extraire du domaine public communal en section CM, rue de la Garance.
- **DECIDE** que cette cession aura lieu au prix de 630 euros,
- DECIDE que la recette correspondante viendra abonder le budget au chapitre 024,
- **AUTORISE** Madame Le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer toute pièce et tout acte se rapportant à la présente délibération.

- 18 URBANISME ECHANGES : Régularisation foncière en périphérie de la propriété de la SCI URBAIN V, cadastrée EH 694, sise chemin du Pont des Deux Eaux. Mme Christine LAGRANGE, Rapportrice. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- **DECIDE** le déclassement du domaine public communal de la parcelle située avenue de la Folie, d'une superficie de 113 m², cadastrée EH 751,
- **DECIDE** l'acquisition, auprès de la SCI URBAIN V, des parcelles situées chemin du Pont des Deux Eaux, cadastrées EH 748 d'une superficie de 12 m²; EH 749 d'une superficie de 384 m², EH 750 d'une superficie de 44 m², soit une surface totale de 440 m² en nature de trottoir,
- **DECIDE** que ces acquisitions se feront à l'euro symbolique,
- **DECIDE** d'intégrer dans le domaine public communal, les parcelles ainsi acquises,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer toute pièce et tout acte relatif à la présente délibération.

- 19 POLITIQUE URBAINE : Aides aux propriétaires de l'OPAH-RU (2014-2018).. Mme Darida BELAÏDI, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**
- APPROUVE le versement des subventions aux propriétaires concernés,
- **IMPUTE** les dépenses pour les subventions OPAH-RU sur les crédits ouverts au budget 2014 de la ville d'Avignon, ligne 204 72 20 422,
- AUTORISE Madame le Maire ou l'Élu (e) délégué (e), à signer toutes pièces à intervenir.
- **ADOPTE** Mme LABROT ne prend pas part au vote.
- 20 PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL : Adhésion de la ville d'Avignon à la Fondation du Patrimoine. M. Sébastien GIORGIS, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- **DECIDE** d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour soutenir et développer son action en faveur du Patrimoine Avignonnais moyennant une adhésion annuelle de 1.000 €.
- IMPUTE la dépense au compte 6281
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer tous documents qui pourraient s'avérer nécessaires à l'exécution de la délibération

#### . - ADOPTE -

- 21 PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL : Candidature de la Ville d'Avignon à l'obtention du label "Ville ou Pays d'Art et d'Histoire".. M. Sébastien GIORGIS, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- **DECIDE** d'engager les démarches nécessaires à l'obtention du label «Ville ou Pays d'Art et d'Histoire» auprès du Ministère de la Culture et de la Communication,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute convention et tous documents qui pourraient s'avérer nécessaires.

- <u>22 POLITIQUE URBAINE : Étude et élaboration d'un projet urbain Financement de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Saint Etienne.</u> M. Sébastien GIORGIS, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**
- **DÉCIDE** de participer au financement du projet pédagogique de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Saint Étienne à hauteur de 2 327,50 €,
- **IMPUTE** cette subvention d'équipement sur les crédits ouverts au budget 2014 du service gestionnaire 7012, chapitre 20, compte 2031, fonction 8242 programme 2011PO39,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- 23 ACTION CULTURELLE MUSÉE : MUSEE REQUIEN : Adhésion de la Ville à la charte du réseau régional de culture scientifique, technique et industrielle Provence-Alpes-Côte d'Azur «Culture science en Provence-Alpes-Côte d'Azur». Mme Catherine BUGEON, Rapportrice. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- **DECIDE** d'adhérer à la charte du réseau régional de culture scientifique, technique et industrielle Provence-Alpes-Côte d'Azur « Culture science en Provence-Alpes-Côte d'Azur »
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer ladite charte et tout document pouvant s'avérer nécessaire.

### - ADOPTE -

- 24 ENVIRONNEMENT SANTÉ PUBLIQUE : Surveillance de la qualité de l'air intérieur Convention à intervenir avec le CCAS concernant les crèches "L'Ile aux trésors" et "Do Ré Mi".. Mme Chantal LAMOUROUX, Rapportrice. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- **APPROUVE** les termes de la convention relative à la surveillance de la qualité de l'air intérieur des établissements recevant du public et accueillant des enfants de moins de 6 ans entre la Ville et le C.C.A.S..
- **IMPUTE** la dépense sur le compte 617, fonction 12,
- AUTORISE Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

#### - ADOPTE -

- <u>25 CIMETIÈRES TARIFS : Tarifs des concessions au 1er janvier 2015.</u> M. Michel GONTARD, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**
- **FIXE** le tarif des concessions funéraires, selon les modalités définies, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015,
- **DECIDE** l'augmentation de la taxe d'inhumation qui passera de 22 à 25 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015,
- **IMPUTE** les recettes au compte 70311,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce se rapportant à la présente délibération.

<u>26 - ACTION CULTURELLE - DÉNOMINATION : Suppression de l'appellation Rue Francis POULENC.</u> Mme Nathalie GAILLARDET, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :** 

- **DECIDE** la suppression de l'appellation Rue **Francis POULENC**, dont le tenant et l'aboutissant sont le Chemin du Lavarin.
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- ADOPTE -

### XXX

<u>ADMINISTRATION GENERALE</u>: Délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire – Compte rendu.

M. LOTTIAUX sollicite des précisions sur deux décisions mentionnées au compterendu. Il s'agit, d'une part, de la décision relative au contentieux avec l'entreprise SIAREP qui apparaît de façon récurrente sur les derniers comptes-rendus présentés au Conseil, d'autre part, de la décision relative à un marché public d'annonces et d'insertions publicitaires avec Radio France d'autre part.

Concernant la société SIAREP, M. PEYRE précise qu'il s'agit d'une entreprise d'échafaudage débitrice de la Ville en matière de redevances d'occupation du domaine public et qui fait à ce titre l'objet de relance régulière.

S'agissant du marché public d'annonces et d'insertions publicitaires Mme le Maire, Présidente, indique que ce marché permet de diffuser des annonces pour promouvoir les manifestations organisées par la Ville et notamment celles mises en place à l'occasion des fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 20h15 par Mme le Maire, Présidente.

XXX

Ce compte-rendu de la séance du conseil municipal est affiché le 2 décembre 2014.